Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EN-104,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-EN-104 (v. A27.2) : Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ☐ OUI ☐ NON

*Secteur d'activité :
☐ Bureaux ☐ Enseignement ☐ Hôtellerie/restauration ☐ Santé
☐ Commerces ☐ Autres secteurs

*Énergie de chauffage : ☐ Électricité ☐ Combustible

Caractéristiques des fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres complètes identiques :
*Type de fenêtre (une seule case à cocher) :
☐ Fenêtre(s) de toiture ;
☐ Autre(s) fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)
*Surface de fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres installées (m^2) : ……
*Coefficient de transmission surfacique Uw ($W/m^2.K$) : ……
*Facteur solaire Sw de la paroi complète : ……

NB1 : Le facteur de transmission solaire Sw est évalué selon la norme XP P 50-777 et le coefficient de transmission thermique Uw des fenêtres ou portes-fenêtres selon la norme NF EN 14 351-1+A1.
NB2 : Le simple remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées ou la création d'une ouverture dans une paroi opaque ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie. De même, le remplacement de fenêtres ou portes-fenêtres existantes sur murs façades rideaux ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

À ne remplir que si les marque et référence de la fenêtre, fenêtre de toit ou porte-fenêtre ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ….....
*Référence(s) : ….....